

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Landes
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
EAUX MARENSIN MAREMNE ADOUR

NOMBRE DE COMMUNES :	31
NOMBRE DE DÉLÉGUÉS :	62
NOMBRE DE PRÉSENTS :	34
NOMBRE DE POUVOIR :	8

SÉANCE DU 31 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars à 18h30, le COMITÉ SYNDICAL dûment convoqué le 18 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud à St Vincent de Tyrosse sous la présidence de Monsieur Francis BETBEDER.

Étaient présents : P. CASTEL – C. DAUGA – S. CAS – A. JOIE – J.M. PEREZ – H. BOUYRIE – J. VARTAVARIAN – P. LABORDE – P. BENOIST – F. COUNILH – B. PASCOUAU – D. MOUSTIE – R. DUCAMP – H. DARRIGADE – M. REMAZEILLES – D. MAHE – J. DE LA RIVA – V. DARTIGUEMALLE – N. ROSPARS – M. LIBIER – J.L. BELESTIN – I. CAZALIS – P. VENDRIOS – J.M. GARAT – F. BETBEDER – R. GELEZ – J. ROMAIN – A. COELHO – D. BECUS – B. DARETS – T. PERIAUT – L. COUTURE – J.C. DAULOUEDE – D. JAMMES

Ont donné pouvoir : N. MEDDA A A. JOIE – F. GUILLAMET A P. LABORDE – C. TOLLIS A R. DUCAMP – C. JAY A H. DARRIGADE – E. CLAVERIE A I. CAZALIS – S. BERGEROO A A. COELHO – B. LANGOUANERE A T. PERIAUT – J. BOUHAIN A F. BETBEDER

Absents excusés : V. AUDOUY - M. BRUTAILS – T. LABASTE - J. LAPEYRE – M. HERNANDEZ – M.J. EVENE – B. DUBEARNES – C. BAYENS – S. BELLANGER – E. GRACIET – A. LATXAGUE – J.P. FORGUES – M. DIRIBERRY – J.P. LAUDINET – P. LARD – F. BREDE – M. DEMASDELAGE – M. CASTETS – M.F. GONSETTE

Le secrétariat a été assuré par : MME CAZALIS

Délibération n° 2025-03-31-01 : VOTE COMPTES DE GESTION 2024

Vu le CGCT et notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats



de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu que les écritures sont le reflet exact des comptes administratifs,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Syndical

- APPROUVE

1. Le compte de gestion service eau Syndicat EMMA dressé par le Receveur pour l'exercice 2024
2. Le compte de gestion service assainissement Syndicat EMMA dressé par le Receveur pour l'exercice 2024
3. Le compte de gestion service assainissement non collectif Syndicat EMMA dressé par le Receveur pour l'exercice 2024

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

ST VINCENT DE TYROSSE, le 01 avril 2025

Le Secrétaire de Séance,
Isabelle CAZALIS

Le Président,
Francis BETBEDER



La présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département